

MODIFICATION 008

La présente modification vise à :

- 1) Répondre aux questions des soumissionnaires éventuels.

1) QUESTION 90 :

À la section « Documents de référence », on ne permet que 31 caractères pour le titre, mais les publications et références actuelles ont un titre plus long. Y a-t-il une façon de formater le fichier de sorte qu'on puisse mettre plus de caractères?

RÉPONSE 90 :

Le soumissionnaire peut choisir d'écrire le titre du document de référence sur deux lignes. Il a également la possibilité de joindre des documents supplémentaires. Voir la section 3.4.1.1 du document d'invitation à soumissionner.

QUESTION 91 :

De plus, nous pourrions avoir plus de neuf documents de référence à présenter. Est-ce qu'il est possible d'agrandir ce tableau?

RÉPONSE 91 :

Veuillez vous reporter à la question et réponse n° 87 de la modification 007.

QUESTION 92 :

La taille des cellules du tableau des documents de référence ne semble pas appropriée par rapport au titre des documents ou au nom des auteurs. Comment cela pourrait-il être réglé?

RÉPONSE 92 :

Veuillez vous reporter à la question et réponse n° 90.

QUESTION 93 :

En ce qui concerne le formulaire « Résumé du financement demandé au titre du programme », comment dois-je inclure l'argent fourni par mes partenaires universitaires pour compléter les salaires des étudiants embauchés pour le projet? Il y a la section « Contribution en co-investissement (en nature et financière) » du formulaire, qui contient la ligne « TOTAL EN NATURE (Main-d'œuvre) », où à mon avis, je mettrais la portion en argent relative à la main-d'œuvre, mais il n'est pas clair si je peux mélanger de l'argent avec de la main-d'œuvre en nature. Pourriez-vous préciser ce point?

RÉPONSE 93 :

Veuillez inclure cette contribution sous forme de contribution en nature (main-d'œuvre). Le montant indiqué doit être le total qui sera dépensé pour cette main-d'œuvre, ce qui peut comprendre les

compléments, comme il est décrit.

QUESTION 94 :

Je vous écris simplement pour vous demander s'il est possible de reporter la date limite de cet appel de propositions à nouveau?

RÉPONSE 94 :

La date de clôture de la demande de soumissions demeure inchangée pour le moment.

QUESTION 95 :

Au critère CO4, Divulgence de soutien financier, les contributions en nature des partenaires du projet comptent-elles comme sources de financement? Devrait-on les énumérer dans cette section?

RÉPONSE 95 :

L'objet de la question sur la divulgation du soutien financier du critère CO4 est d'indiquer le financement reçu de tous les organismes et programmes du gouvernement fédéral canadien. Les contributions en nature des partenaires du projet doivent être indiquées dans le tableau de la page 13, « Contribution en co-investissement (en nature et financière) ».

QUESTION 96 :

Le point 3.5.4.1 parle de la valeur résiduelle des biens matériels. Est-ce que cela veut dire que si nous devons faire un achat de technologie pour le projet nous ne pouvons pas utiliser les fonds fournis pour le faire ou nous allons devoir « racheter » la valeur résiduelle à la fin du contrat? (Ceci serait dans le contexte d'un ministère responsable non fédéral.)

RÉPONSE 96 :

Conformément au point 3.5.4.1, le soumissionnaire est encouragé à :

- i) acheter l'équipement en utilisant la contribution en nature ou en espèces du partenaire de sorte que cet équipement appartiendra à ce partenaire et continuera d'appartenir au partenaire à la fin du projet;
- ii) louer l'équipement pour la durée du projet afin qu'il n'y ait pas de valeur résiduelle.

Toutes les autres modalités demeurent inchangées.